

Don d'un citoyen, juge au tribunal du district de la Montagne (Aveyron) d'une créance de 1303 livres 3 sols qu'il avait sur un émigré, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un citoyen, juge au tribunal du district de la Montagne (Aveyron) d'une créance de 1303 livres 3 sols qu'il avait sur un émigré, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 165-166;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29052_t1_0165_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

dons patriotiques a plu de toutes parts. Au milieu des applaudissement et des cris mille fois répétés de : Vive la Convention ! Vive la République !

Ensuite le cⁿ Hurault, nommé par le département de la Marne commissaire adjoint aux citoyens Hébert et Duplanquais, a fait don de 3 liv.; la c^{ne} Bouquet, femme de Jean Antoine, de la commune de Moiremont, a fait don de 3 liv.; le cⁿ Nicolas Marie Gerny : 3 liv.; le cⁿ Nicolas Maucourant l'aîné : 3 liv.; le cⁿ Mercier : 2 liv. 10 s.; le cⁿ Porriou : 5 liv.; le cⁿ Sibille de Viginy : 5 liv.; le cⁿ Le Gris : 5 liv.; le cⁿ Maucourant : 5 liv.; le cⁿ Fortin, de Montagne-sur-Aisne : 50 s.; le cⁿ Nicolas Gigault : 50 s.; le cⁿ Meny : 30 s.; le cⁿ Meny : 30 s.; le cⁿ Jac. Antoine, de Moiremont : 5 liv.; le cⁿ Jac. Mea : 5 liv. le cⁿ A. Duter, à Douai : 50 s.; la c^{ne} v^o Nic. Oudiette : 5 liv.; le cⁿ Nic. Maucourant le jeune : 3 liv.; le cⁿ Jac. Varin, de Vienne-la-ville : 50 s.; le cⁿ J. Bouquet : 50 s.; le cⁿ Ch. Liberté : 40 s.; le cⁿ Goffard 15 s.; la c^{ne} Gigault : 5 liv.; le cⁿ Ant. Jouhaux : 50 s. le cⁿ Denys Bouquet : 50 s. la c^{ne} Rosalie Oudiette, f^e Méa : 50 s. la c^{ne} fille Darcq : 30 s.; le cⁿ Huart : 25 s.; le cⁿ P. Avril : 30 s.; le cⁿ Chapi-teau l'aîné, de Virginy : 5 liv.; la c^{ne} Gobillot : 20 s.; le cⁿ P. Bichut : 50 s.; la c^{ne} Varin : 3 liv.; le cⁿ Roland : 45 s.; la c^{ne} Denis Bouquet : 40 s.; le cⁿ Alexandre : 40 s.; le cⁿ Nic. Seudre : 50 s.; le cⁿ P. Dieu fils, de Virginy : 30 s.; le cⁿ Nic. Gigout : 40 s.; le cⁿ Et. Darque : 25 s.; la c^{ne} Cé-cile Darcq : 25 s.; le cⁿ Cl. Chenel : 15 s.; la c^{ne} Lambert : 30 s.; la c^{ne} Bégin : 3 liv.; le cⁿ Lambert : 50 s.; la c^{ne} Liberté : 25 s.; le cⁿ J. Par-mentier : 3 liv.; le cⁿ Noailles : 3 liv.; le cⁿ Jac. Le Givre : 50 s.; le cⁿ J. B. Camus : 5 liv.; le cⁿ Varin : 3 liv.; le cⁿ P. Varoquier : 3 liv.; le cⁿ Cl. Aveil : 30 s.; le cⁿ J. Maucourant fils : 2 liv.; le cⁿ J. B. Desvingt : 5 liv.; le cⁿ Nic. Bichut : 2 liv.; le cⁿ P. Goillot : 20 s.; la c^{ne} V^o Gigout : 50 s.; le cⁿ Macquart fils, de Montagne : 4 liv. 10 s.; le cⁿ I. P. Sarrour, de Vienne : 5 liv.; le cⁿ J. Et. Camus : 3 liv.; le cⁿ Jouvant : 10 liv.; le cⁿ G. Camus : 5 liv.; le cⁿ Durand, de Calais : 3 liv.; la c^{ne} J. P. Oudiette : 25 s.; le cⁿ J. Etienne : 3 liv. 5 s.; le cⁿ J. Paul Lacroix : 25 s.; le cⁿ J. Lorain : 15 s.; le cⁿ J. P. Seudre : 30 s.; la c^{ne} Marie Cl. Seudre : 15 s.; la c^{ne} La Roze : 15 s.; la c^{ne} Marguerite Renard : 20 s.; la c^{ne} v^o Hé-non : 10 s.; le cⁿ Vincent : 15 s.; le cⁿ J. M. Bédigie le jeune : 25 s.; le cⁿ Benoist Bérot : 35 s.; le cⁿ Nic. Méa : 3 liv.; la c^{ne} Bédigie : 50 s.; le cⁿ Jac. Chaumont : 30 s.; le cⁿ Nic. J. Maucourant : 3 liv. 5 s.; le cⁿ L. Chaumont : 15 s.; le cⁿ Darcq : 50 s. Le total des dons se montent à 344 liv. 5 s. La séance a été terminée par le chant d'un hymne patriotique. Signé :

P.c.c. : LÉGER (présid.), LAMBERT (secrét.),
JOUVANT (secrét.).

11

La société populaire de Montmort a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 1,413 liv. en assignats (1).

(1) P.V., 2 et 116. Bⁱⁿ, 23 germ. et 28 germ. (2^e suppl.).

[Montmort, s.d.] (1).

« Législateurs,

La nature a tracé aux enfans, leurs devoirs envers les auteurs de leurs jours. De vrais républicains connoissent tout aussi bien ceux que chacun doit à la Patrie, cette mère commune. Ils savent qu'ils sont sans bornes. Ces sentimens sont ceux qui animent la Société Populaire de Montmort, commune peu nombreuse composée seulement de cultivateurs, de vrais sans-culottes et de bons républicains.

Pénétrés des grands besoins de la patrie, les citoyens ont résolu de venir à son secours et de lui faire leur offrande. Tous les citoyens même les plus pauvres ont voulu y contribuer. On a réuni une somme de 1413 liv. pour être versés au trésor public, en outre 13 chemises, des compresses, des bandes, de la charpie, deux paires de guêtres, une paire de souliers et une paire de bas qui ont été remis dans le dépôt à Epernay, destiné à cet effet. Cet acte de patriotisme au moins estimable par le sentiment qui l'a dicté, s'est fait avec les démonstrations de la joie la plus pure, au milieu des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne.

La Société populaire de Montmort répète et consigne ici avec empressement ce vœu qui lui est si cher. Oui, Montagne sacrée, tu vivras à jamais, puisque la reconnaissance publique a proclamé ta gloire, nous te conjurons de rester au poste que tu occupes si bien, c'est à toi que nous sommes redevables de la liberté et de l'égalité. Maintenez surtout, législateurs, les mesures révolutionnaires. La dernière conspiration que vous avez découverte, vous en démon-tre la nécessité; elles ne sauroient être trop fortes pour effrayer les traîtres, et ne peuvent déplaire qu'à eux.

Pour nous, Citoyens, nous vous renouvelons le serment que nous avons fait de haïr à jamais les rois et les tyrans, de nous conformer exactement à vos loix de maintenir la République et de sacrifier nos fortunes et nos vies à sa défense. »

PATENOSTRE (présid.), GIOT (archiviste).

12

Un citoyen, juge au tribunal du district de la Montagne, département de l'Aveyron, fait à la patrie don et remise d'une créance de 1,302 liv. 13 s. 6 den. qu'il avoit sur un émi-gré (2).

[La Montagne, 10 vent. II] (3).

« Je, Jean Antoine Barthe, juge au tribunal du district de la Montagne ci-devant St-Affrique, au département de l'Aveyron, déclare que je fais don et remise à la patrie de ma créance de 1302 liv. 13 s. 10 den. sur Tauriac-Lavencas, de

(1) C 297, pl. 1022, p. 41.

(2) P.V., XXXV, 2. Bⁱⁿ, 23 germ.; J. Sablier, 1243.

(3) C 300, pl. 1022, p. 38. Double déposé au greffe du trib. du distr., 10 vent. II, ARNAL (greffier).

Milhau, émigré; de laquelle créance j'avais demandé paiement par une pétition répondue (*sic*) le 26 août dernier d'un arrêté communiqué au directoire du district de Milhau. J'avais déposé les titres et pièces justificatives de cette créance aux secrétariats des districts de Milhau et de Saint-Affrique les 10 et 11 mars 1793 en me conformant aux lois, et j'ai renouvelé hier le dépôt au désir des décrets du 25 juillet, 26 nivôse et 6 pluviôse derniers. »

BARTHE.

13

La société populaire de Niort annonce que dans peu l'atelier de salpêtre fournira deux milliers par décade; que deux cavaliers jacobins, armés et équipés, vont partir incessamment pour la frontière. Elle fait don à la nation de 2,698 liv. 10 sols, et un cachet d'argent (1).

14

La société populaire d'Egalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry, a envoyé, pour les frais de la guerre, 2,200 liv. en assignats (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens représentants,

Nous sommes députés vers vous de la part de la Société populaire d'Egalité-sur-Marne pour vous témoigner son indignation et la nôtre sur la découverte de la conspiration horrible ourdie contre les fondateurs de notre liberté. Que ces monstres disparaissent de sur le sol de la Liberté, eux qui n'ont que trop longtemps souillé les bancs de ce Sénat auguste. Poursuivez votre immense et pénible carrière. Vous trouverez des admirateurs au-dehors et des enfants dignes de vous au-dedans. Oui, ces antropophages, ces hommes avides du sang des patriotes sont confondus de voir toujours à votre ordre du jour la probité et la vertu; la Révolution s'avance à pas de géant. Nous avons par notre morale fait adopter la vraie religion, celle naturelle. Des cloches : 333 ont été descendues et ont produit 370 075 livres, plus 65 930 livres de fer, 1962 livres de cuivre, 108 livres d'étain et 16 099 de plomb dont 11 577 livres déjà coulé en balles pour anéantir nos ennemis, les assassins de la Liberté et de l'Egalité. Plus 1 662 marcs en argenterie galons orfrois (3). Presque partout les clochers sont abattus. Des souscriptions ouvertes de toutes parts et remplies pour concourir à l'extrac-

tion du salpêtre. Chaque canton offre un atelier. Tous les bras sont employés et tous guidés par les mêmes sentiments, nous ne faisons qu'une même famille. Les prêtres fanatiques, les modérés, les hypocrites sont poursuivis; nous ne faisons grâce à personne, les autres ont abdicqué. Nous avons envoyé pour nos frères d'armes 6 873 chemises, 149 paires de bas de laine, 6 paires de bottes, 207 draps, 78 serviettes, 2 483 l. 13 s. 6 d. Les célibataires aisés quittent leurs foyers pour aller sur les routes répandre des cailloux. Les citoyennes ex-religieuses et autres travaillent gratuitement pour nos défenseurs toujours en garde. Nous surveillons strictement toutes les menées. Nous avons découvert dans une maison d'émigré pour 150 000 liv. de linge et autres effets, et un tonneau enfoui dans la terre contenant des contrats utiles. Oui, citoyens représentants, nous avons juré d'être esclaves des loix qui émanent de vous. Nous périrons plutôt tous que de souffrir qu'on y porte la moindre atteinte. Nous l'avons juré, nous le jurons derechef et le serment d'hommes libres est sacré. Nous déposons sur l'autel de la patrie la somme de 2 200 l. pour l'équipement et l'armement de deux cavaliers jacobins. »

[*Extrait des délibérations de la Sté popul.; 11 germ. II*] (1).

Un membre demande qu'attendu qu'il ne se présente personne pour remplir la place de deux cavaliers que la Société vouloit fournir à la République; qu'attendu que la saison s'avance, les fonds destinés pour l'équipement et armement de ces deux cavaliers, soient déposés sur l'autel de la patrie dans le sein même de la Convention pour subvenir aux frais de la guerre; il demande encore que deux membres de la société soient députés à ses frais, auprès de la Convention pour lui remettre l'état des dons patriotiques faits tant par la même Société, par la commune que par l'administration du district d'Egalité-sur-Marne; que ces deux députés paroissent à la Barre de la Convention pour y présenter l'adresse arrêtée par la Société. Cette mission trop importante donne lieu à un autre membre de demander que ces deux députés soient nommés au scrutin. Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et par l'effet du scrutin et de son dépouillement, il est résulté que les citoyens Maingon et Garnotel sont nommés à la pluralité des suffrages. Les députés acceptent et prêtent serment de s'acquitter de leur fonction avec zèle et fidélité.

P.c.c. : THIÉBAULT (*présid.*), P. DEVISSER,
Ch. H. NERAC.

15

Des citoyens de la commune de Thiron (2) ont donné, pour les frais de la guerre; en argent, 211 liv. 9 s. 6 d.; en assignats, 314 liv. 5 s.; plus deux petites croix, une bague et un petit Saint-Esprit, en argent (3) et 28 chemises et 40 cols.

(1) C 297, pl. 1022, p. 33.

(2) Eure-et-Loir.

(3) P.V., XXXV, 116. Bⁿ, 28 germ. (2^e suppl^o).

(1) P.V., XXXV, 2 et 115. Minute du p.-v. (C 297, pl. 1022, 32) qui précise que la Sté popul. a déjà fourni plus de 6 milliers de salpêtre et que le produit de la collecte qu'elle vient de faire est destiné au rétablissement de la Marine de Toulon.

(2) P.V., XXXV, 2 et 115. *J. Sablier*, n^o 1242; Bⁿ, 23 germ.

(3) C 297, pl. 1022, p. 36. Nota : 1^o Le chiffre 370 075 a été écrit sur un autre chiffre, à l'encre plus foncée; 2^o Les mots : « 1 662 marcs et galons or fins 64 marcs » ont été ajoutés en marge et ont été corrigés à l'encre noire sur : « jusque dans les moindres replis ».